



# MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3 DU ET REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU D'ORANGE (84)



## J. MENTION DES AUTRES AUTORISATIONS POUR REALISER LA MODIFICATION ET LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### Dates :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par DCM du 15/02/2019

Modification n°1 du PLU approuvée par DCM du 11/04/2023

Modification n°2 du PLU approuvée par DCM du 13/12/2022

Déclaration de Projet valant Miste en compatibilité du PLU approuvée par DCM du 19/09/2023

Révision allégée n°1 du PLU prescrite par DCM du 06/02/2024

Modification n°3 du PLU prescrite par AM du 12/02/2024

*AM : Arrêté de M le Maire - DCM : Délibération du Conseil Municipal*

## **DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**



**POULAIN URBANISME CONSEIL**

78 bd Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN

Email : [contact@poulain-urbanisme.com](mailto:contact@poulain-urbanisme.com)



**MODIFICATION (DE DROIT COMMUN) N°3 ET REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ORANGE (84)**

*MENTION DES AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES*

Le dossier d'enquête publique doit faire mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont le ou les maîtres d'ouvrage ont connaissance.

Concernant la modification (de droit commun) n°3 et la révision allégée n°1 du PLU d'Orange, au-delà de la présente enquête publique puis de l'approbation des dossiers par le Conseil Municipal, il n'y a pas d'autres autorisations à obtenir.

Il faudra que la modification du PLU et que la révision allégée du PLU soient néanmoins validées par le Contrôle de Légalité de l'Etat.

